

Congrès de la SSRE, Biel/Bienne, 22-24 juin 2020

Appel à contributions

Les savoirs au carrefour de la recherche, des pratiques et de la formation

Le Congrès annuel 2020 de la Société suisse pour la recherche en éducation (SSRE) invite les chercheuses et les chercheurs à questionner, dans le champ de l'éducation, les savoirs situés au carrefour de la recherche, des pratiques et de la formation. Il s'avère que ces savoirs sont pluriels (connaissances, aptitudes, attitudes, capacités, compétences, etc.), tant au niveau de la recherche que des pratiques ou de la formation. L'articulation entre ces différents types de savoirs constitue un enjeu central dans un contexte éducatif en constante évolution et dans un monde en phase d'accélération. En outre, des individus, des groupes d'individus ou des institutions peuvent montrer une forme de résistance ou un ordre de prévalence entre ces différents savoirs. Considérant le caractère mouvant, évolutif et non exhaustif des savoirs, des espaces de réflexion sont à envisager eu égard notamment aux changements sociétaux.

Les contributions peuvent répondre à l'une ou plusieurs des questions suivantes :

- Comment se construisent et s'articulent les savoirs issus de la recherche, de la formation et de la pratique ?
- Dans quels espaces ces savoirs peuvent-ils émerger, circuler, s'enrichir, voire se transformer ? Quels sont les points de rencontre entre la recherche, les pratiques et/ou la formation ?
- Quelles sont les formes de résistance ou d'ordre de prévalence entre les différents savoirs ?
- Face aux changements sociétaux, comment sont prises en compte les transformations (numériques, sociales, économiques, politiques, etc.) dans la recherche, les pratiques et la formation ?

Ce congrès est aussi ouvert à d'autres questions susceptibles d'élargir le débat sur les enjeux des savoirs au carrefour de la recherche, des pratiques et de la formation.

1. Axes thématiques

Les conférences plénières et les sessions du congrès sont organisées autour de trois axes thématiques dans lesquels les participant.e.s sont invités à inscrire leurs contributions. Il est toutefois possible de proposer une contribution hors thématique en l'inscrivant dans le quatrième axe.

Axe thématique 1 : les savoirs et l'individu

L'individu – enseignant.e, formatrice ou formateur, étudiant.e et/ou chercheur ou chercheuse – est placé face au défi d'articuler des savoirs pluriels. Il est invité à établir des liens entre les milieux de la pratique, de la formation et de la recherche, dont la pertinence peut être discutée.

L'enjeu de cet axe thématique est de saisir les types de savoirs à l'œuvre, leur origine, ainsi que les moyens par lesquels l'individu se les approprie.

Les contributions abordent des questions telles que :

- Comment favoriser les liens recherche-formation, recherche-pratique ou formation-pratique-recherche ?
- Quelles sont les articulations des savoirs au service des processus d'apprentissage d'un individu ?
- Comment l'individu mobilise-t-il les savoirs ?
- Quel regard porte tout individu sur les savoirs ?

Axe thématique 2 : les savoirs et les interactions entre individus

Dans toute interaction entre individus – issus du terrain professionnel, de la formation et/ou de la recherche – les savoirs peuvent s'alimenter mutuellement.

L'enjeu de cet axe thématique est d'identifier les pratiques par lesquelles les savoirs sont communiqués, partagés et coconstruits en situation d'apprentissage collaboratif ou d'enseignement-apprentissage. Il est également question de la circulation des savoirs et de leur diffusion ainsi que de la manière dont ils peuvent être transformés entre les individus ou entre des groupes d'individus.

Les contributions abordent des questions telles que :

- À travers quelles modalités de communication, la recherche, la formation et le terrain professionnel interagissent-ils ?
- Quelle est la place des interactions sociales dans les pratiques éducatives, de formation et/ou de recherche ?
- Dans quelle mesure certains types de savoirs nécessitent-ils plus ou moins d'interactions entre les individus, et pour quels avantages ou inconvénients ?
- Quelle place est laissée aux étudiant·e·s en formation au sein des équipes de recherche ?
- Comment le terrain professionnel peut-il faire entendre son point de vue au sein des formations et des équipes de recherche ?

Axe thématique 3 : les savoirs et les institutions

Les institutions – la famille, les établissements de formation et de recherche, les lieux de pratique professionnelle et les administrations publiques – sont confrontées à la question des savoirs à produire, à transmettre et à évaluer. Les décisions en matière d'éducation peuvent être guidées aussi bien par des principes idéologiques que par des déclarations émergeant de la société civile, des échos médiatiques ou des résultats de recherche.

Cet axe thématique vise à mieux comprendre le rapport existant entre les savoirs et les institutions dans le domaine de l'éducation formelle et informelle.

Les contributions abordent des questions telles que :

- Quelles politiques éducatives favorisent la démocratisation des études et une école inclusive ?
- Comment ont évolué les institutions de formation dans le champ de l'éducation en ce qui concerne les compétences à acquérir par les étudiant·e·s ?
- Quel est l'impact du numérique sur l'éducation ?
- Quel est l'impact des résultats de la recherche en éducation sur les décisions politiques et administratives ?

Axe 4 : hors thème

Parallèlement aux contributions liées aux axes thématiques 1 à 3, il est possible de soumettre d'autres contributions « hors thèmes ». Ces dernières doivent respecter les mêmes critères de langue et de forme que les contributions thématiques. Elles sont soumises à la même procédure d'appel et d'évaluation.

2. Langues

Les propositions de contributions peuvent être rédigées en allemand, français, italien ou anglais. Lors du congrès, les contributions seront faites dans la langue annoncée dans le programme.

3. Formats des contributions et directives de soumission

Il y a quatre formats possibles de contributions au congrès : symposium, communication individuelle, table ronde interactive et poster.

3.1 Symposium

Un symposium est organisé à l'initiative d'une ou plusieurs personnes responsables du travail de coordination. Il dure 90 minutes et consiste en 3 ou 4 contributions suivies d'une discussion sur l'ensemble. Une contribution est l'œuvre d'un-e ou de plusieurs auteur-e-s. Chaque présentation de contribution dure maximum entre 20 et 30 minutes, y compris le temps pour les questions du public et la discussion. Les exposés ne peuvent pas tous porter sur un même projet de recherche, ni être réalisés par des membres d'une même institution. Un temps est attribué pour la discussion proposée par la ou le discutant-e.

Une proposition de symposium comprend :

- le nom, l'institution de rattachement et les coordonnées professionnelles du ou de la président-e ;
- le titre du symposium (max. 18 mots) ;
- une présentation de la thématique du symposium (max. 250 mots) ;
- une présentation de chaque contribution suivant strictement les indications données au point 3.2 ci-dessous relatives aux propositions de communications individuelles ;
- le nom du ou de la discutant-e (facultatif) ;
- l'axe thématique du congrès dans lequel s'inscrit le symposium.

3.2 Communication individuelle

Une communication individuelle est l'œuvre d'un-e ou de plusieurs auteur-e-s. Elle est d'une durée maximum de 30 minutes, y compris le temps pour les questions du public. Le comité scientifique se charge de regrouper les communications dans des sessions thématiques et de désigner un-e président-e pour chaque session.

Une proposition de communication individuelle comprend :

- le nom, l'institution de rattachement et les coordonnées professionnelles des auteur-e-s ;
- le titre de la communication (max. 18 mots) ;
- 5 mots-clés ;
- l'axe thématique du congrès dans lequel s'inscrit la communication ;
- un résumé (max. 500 mots) qui indique :

- l'objet de la communication ;
- les aspects théoriques et méthodologiques (dans le cas de communications issues de travaux de recherche) ;
- les questions à traiter avec éventuellement les hypothèses de recherche ;
- les principaux arguments et résultats ;
- des éléments de discussion (pertinence scientifique, éventuellement les retombées pratiques, lien avec la thématique du congrès).

3.3 Table ronde interactive

Une table ronde interactive est organisée à l'initiative d'une ou de plusieurs personnes responsables du travail de coordination avec la présence de personnes contributrices invitées. Elle dure 90 minutes. Chaque personne contributrice invitée à la table ronde réalise une intervention initiale de quelques minutes au sujet de questions communiquées à l'avance par la coordination. Les personnes contributrices invitées et la coordination interagissent ensuite avec le public. Les personnes contributrices invitées à la table ronde interactive sont rattachées à au moins trois institutions différentes.

Une proposition de table ronde interactive comprend :

- le nom, l'institution de rattachement et les coordonnées professionnelles de la ou des personne-s coordinatrice-s ;
- le nom, l'institution de rattachement et les coordonnées professionnelles des personnes contributrices invitées ;
- le titre de la table ronde (max. 18 mots) ;
- une présentation de sa thématique et les questions principales (max. 750 mots) ;
- le nom et les coordonnées professionnelles des personnes participant à la table ronde ;
- l'axe thématique du congrès dans lequel s'inscrit la table ronde.

3.4 Poster

Un poster est l'oeuvre d'un-e ou plusieurs auteur-e-s. Il est présenté en format A0. Les auteur-e-s s'occupent d'imprimer le poster et de l'afficher lors du congrès dans l'espace désigné. Le comité scientifique se charge de regrouper les posters dans des sessions thématiques et de désigner un-e président-e pour chaque session. Les auteur-e-s de chaque poster réalisent une présentation de 5 minutes à l'attention du public.

Une proposition de poster est préparée en suivant strictement les indications données au point 3.2 ci-dessus, relatives aux propositions de communication individuelle.

4. Dépôt des propositions de contributions

Les propositions de contributions sont à déposer sur le site ConfTool du congrès à partir du 1^{er} octobre 2019 :

<https://www.conftool.com/ssre2020/>

Date limite de soumission : 15 décembre 2019

5. Procédure d'évaluation des propositions de contributions

Chaque proposition de contribution sera évaluée par deux membres du comité scientifique élargi (procédure en double aveugle).

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- pertinence de l'objet et du questionnement ;
- pertinence par rapport au thème du congrès ;
- clarté de la présentation des aspects théoriques et méthodologiques ;
- clarté de la présentation des arguments et des résultats.

Le comité d'organisation se réserve la possibilité de proposer aux auteur-e-s d'adopter un autre format pour leur contribution. Si un symposium est refusé, les contributions peuvent toutefois être acceptées sous la forme de communications individuelles.

Le retour des évaluations est prévu pour la fin mars 2020.